



RETARD DE LIVRAISON PRÉVENU 13 JOURS AVANT

Par **VEFA2018**, le **28/12/2018** à **18:09**

Bonjour,

Le promoteur nous informe 13 jours avant la date officielle de livraison d'un retard de livraison dû à une entreprise défaillance.

Quel est le délai minimum que le promoteur doit nous informer, sachant que nous l'avons contacté plusieurs fois en nous disant qu'il n'y aura pas de retard.

Merci d'avance pour vos réponses.